

LCL OBLIGATIONS EURO

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Obligations Euro est un placement qui permet d'investir dans des obligations de la zone Euro.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Le choix et le suivi des titres sélectionnés sont réalisés pour vous par des professionnels des marchés financiers qui assurent la cohérence et la bonne diversification du portefeuille.
- L'équipe de gestion sélectionne majoritairement (plus de 70 % des investissements réalisés) des obligations d'État ou d'entreprises émises en euros qui présentent le meilleur couple rendement/risque. LCL Obligations Euro peut également investir à la marge sur des obligations libellées en devises de pays de l'OCDE ou de l'Union Européenne hors zone euro si une opportunité est détectée.
- La sélection de ces investissements s'appuie sur les convictions et les analyses des marchés de l'équipe de gestion. Elle pourra recourir⁽¹⁾ à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's ou équivalent.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire LCL Obligations Euro en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr.
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir des précisions sur la gestion sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

... / ...

Investir dans des obligations européennes

“ VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES ”

Dans quels types d'obligations LCL Obligations Euro peut investir exactement ?

Le placement se positionne sur un large panel d'obligations d'État ou d'entreprises. Il peut investir dans des obligations à taux fixe, des obligations à taux variable ou encore des obligations indexées sur l'inflation par exemple.

Que signifie la notation AAA à BBB- ?

Il s'agit d'une notation attribuée à chaque titre que l'on nomme également « Investment Grade ». Ce terme caractérise des titres obligataires dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB-. Les obligations « Investment Grade » sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement. AAA est la meilleure note possible pour un émetteur « Investment Grade ».

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.

”

RISQUES

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICJ). Comme tout investissement sur les marchés actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

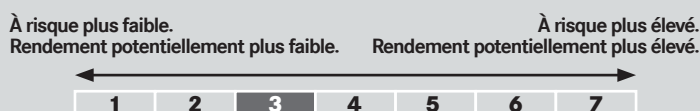
LCL OBLIGATIONS EURO

... / ...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :**
FR0000018855
 - **Date de création :**
01/03/1967
 - **Nature juridique :** SICAV
 - **Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro
 - **Durée minimale de placement recommandée :** 3 ans
 - **Distribution de revenus :** Oui/Non sur décision de la société de gestion
 - **Valorisation :** Quotidienne
 - **Devise :** Euro
 - **Société de gestion :**
Amundi Asset Management
- Disponible dans :**
Compte titres et assurance vie
- **Versements réguliers :**
à partir de 30 € par mois
 - **Frais courants prélevés⁽²⁾ :**
1,22 % de l'actif net moyen
 - **Frais de sortie :** Néant
- Compte titres :**
- **Droits d'entrée :** 2 % max
 - **Frais de tenue de compte :**
22,25 € l'an net par compte, susceptible d'évolution
 - **Assurance vie**
 - **Souscription minimale initiale :**
montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
 - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.

- **Niveau de risque⁽³⁾**



- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de LCL Obligations Euro est disponible en agence et/ou sur le site sicavetfcp.lcl.fr, et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 31/01/2018, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont indiquées en complément d'informations réglementaires et notamment de la documentation juridique disponible en agence, sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou amf-france.org. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris.

(1) La gestion pourra recourir à ces titres de façon non exclusive et non mécanique.

(2) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

(3) Cet indicateur synthétique de risque et de performance (issue de la directive de l'Union Européenne) est basé sur un calcul de volatilité sur 5 ans glissants. Il est compris entre 1 pour les fonds les moins risqués et 7 pour les plus volatils et peut évoluer dans le temps.